

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 23-2025*), DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY (*arrivé avant le vote de la délibération N° 25-2025*).

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaient absents excusés : Messieurs CHEVALIER et COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **21** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **22** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **5**

Membres absents non représentés : **5** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 02 avril 2025.

Délibération N° 22-2025 : Marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes des zones d'activités situées sur la commune de Brie-Comte-Robert - Avenant n° 1 au marché N° 18/05

Rapporteur : Monsieur DARMON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve la passation de l'avenant N° 1 relatif au marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes pour le patrimoine de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant N° 1 et les actes complémentaires nécessaires à son exécution.

Article 3 : Précise que les clauses du marché qui ne sont pas impactées par l'avenant restent inchangées.

Délibération N° 23-2025 : Mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains de communication publicitaire - Avenant N° 3 au marché public N° 10/01

Rapporteur : Madame ROLLET

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve les termes de l'avenant N° 3 au marché public de mise à disposition, d'installation, d'entretien, de maintenance et d'exploitation de mobiliers urbains de communication publicitaire.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant N° 3 et les actes complémentaires nécessaires à son exécution.

Article 3 : Précise que les clauses du marché qui ne sont pas impactées par l'avenant restent inchangées.

Délibération N° 24-2025 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein du Service technique

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Créé un poste de saisonnier à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 2 : Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 381, indice 372 du grade d'adjoint technique.

Article 3 : Dit que la dépense sera inscrite au budget.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération N° 25-2025 : Convention relative au financement d'un poste de coordinateur du Contrat Local de Santé

Rapporteur : Madame SAUVIGNON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve la convention, annexée à la présente délibération, relative au financement du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé avec la Communauté de communes Les Portes Briardes « entre villes et forêts ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération N° 26-2025 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 02 avril 2025 :

N° 21-2025	Club de Natation « SCB Natation » - Convention de mise à disposition du bassin sportif du centre aquatique L'Oréade
N° 22-2025	Club de Plongée « Le Subaquatique Club Briard » - Convention de mise à disposition du bassin sportif du centre aquatique L'Oréade
N° 23-2025	Groupement C5P - Chamming's Avocats - Mission H2O - Proposition d'accompagnement pour une étude des modes de gestion Régie / DSP pour le centre aquatique L'Oréade
N° 24-2025	Association GDSA 77 - Convention de partenariat dans le cadre de la destruction de nids de frelons asiatique
N° 25-2025	Planair France SAS - Mission de maîtrise d'œuvre pour deux installations photovoltaïques au gymnase Blaise Pascal et au centre aquatique L'Oréade - Offre N° 107428 : Prestations pour expertise solaire
N° 26-2025	Charpentier SAS - Contrat d'exploitation des installations CVC et ECS des bâtiments communautaires
N° 27-2025	TAELYS - Contrat d'abonnement
N° 28-2025	DOPARCHIV - Reprise du fond d'archives de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie - Phase N° 1
N° 29-2025	Entreprise RMH - Avenant N° 3 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 8 : Electricité CFA - CFA
N° 30-2025	WEKA - Accompagnement intégral pour la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et module police municipale
N° 31-2025	Région Ile-de-France - Demande de subvention pour le changement des luminaires du gymnase Blaise Pascal dans le cadre du dispositif « Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens »
N° 32-2025	Entreprise AGD SAS - Avenant N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie - Lot 5 : Plâtrerie - Faux plafonds - Menuiseries intérieures
N° 33-2025	Entreprise LABER METAL - Avenant N° 3 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 4 : Menuiseries extérieures - Serrurerie

Monsieur LAVIOLETTE demande s'il y a des questions sur les décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil.

La parole est donnée à Monsieur DENION : « Sur les décisions, je vois trois points : le premier point va concerner Equalia, le second point est sur les panneaux photovoltaïques sur Blaise Pascal et le dernier point est l'avenant au marché pour les travaux du futur siège de la CCOB.

Donc sur la piscine est-ce que l'on a des nouvelles, comment ça se passe ? Est-ce qu'il y eu des décisions car c'est peut-être le moment de se poser les bonnes questions. »

Monsieur LAVIOLETTE : « Là, on s'est mis d'accord sur le montant à rétrocéder auprès d'Equalia puisqu' on a fait un delta très important, donc on a négocié avec eux et on s'est mis d'accord sur un montant et maintenant on va commencer à travailler sur le futur puisque le contrat s'arrête en 2026, donc on va commencer à travailler dessus et continuer à être derrière eux puisque malheureusement on ne pas les laisser travailler tout seul à L'Oréade puisque ce n'est pas la panacée. Ça c'est pour L'Oréade, ensuite ».

Monsieur DENION reprend la parole pour le deuxième point : « Ensuite, c'est sur les panneaux photovoltaïques sur Blaise Pascal, vous avez fait une étude ? »

Monsieur LAVIOLETTE : « Oui, cela rentrait dans un programme dans lequel on devait répertorier les bâtiments sur lesquels on pouvait mettre des panneaux photovoltaïques et donc on en est là, c'est un des bâtiments sur lequel on va pouvoir les mettre mais pour le moment on n'a pas été plus loin. »

Monsieur DENION : « Mais nous ce qui nous interroge à chaque fois, c'est que l'on fait des études mais nous on n'a pas forcément le retour des études. Nous ça nous intéresse. Ça reste des documents qui sont transmissibles donc. »

Monsieur LAVIOLETTE : « Pour le moment, on n'a pas de retour donc je ne peux pas vous les donner. »

Monsieur DENION reprend la parole pour le dernier point : « Et le dernier point c'est sur le siège de la CCOB, vous pourriez me faire un point ? ».

Monsieur LAVIOLETTE : « Oui, normalement ça se termine, on a prévu d'inaugurer début juillet, le 1^{er} juillet normalement mais à confirmer selon le planning. Et globalement, sur effectivement, le coût de peinture, je ne vais pas le faire dans le discours de l'inauguration donc je vous le dis maintenant, le coût de peinture qui nous coûtait 200 000 € en fin de compte, effectivement, ça va nous coûter pratiquement 500 000 € à charge de la CCOB, mais entre un coup de peinture et ce que l'on a maintenant, pour les 300 000 € supplémentaires, je signe tous les jours, voilà, donc vous allez voir, c'est vraiment un très beau bâtiment. »

Monsieur VILLAÇA : « Je le confirme. »

Monsieur DENION : « Mais sinon, il y a vrai un sujet, vous me le direz en temps et en heure, mais c'est combien ça a coûté en tout ? Mobilier compris, j'avais compris avec l'achat à 950 000 € si je me souviens bien, l'achat du bâtiment, tel qu'il était, 950 000 €. Les travaux ? »

Monsieur LAVIOLETTE : « 950 000 € tout compris avec le terrain et le hangar. La construction de se bâtiment va nous revenir pratiquement à 500 000 €, donc 1 450 000 €. »

Monsieur DENION : « Il y a quand même 500 000 € en plus et ce n'est quand même pas 500 000 € comme ça ! c'est bien plus et c'est quand même pris sur les impôts. Alors après quel type d'impôt ok, mais ça reste quand même un coût pour les citoyens. »

Monsieur LAVIOLETTE : « Bien sûr. »

Monsieur DENION : « Il serait intéressant aussi de savoir combien ça a couté réellement auprès du Département, la Région, et à l'Etat éventuellement. »

Monsieur LAVIOLETTE : « Sur les tous les projets sur lesquels on a travaillé, on est toujours sur des suppositions d'avoir des subventions forcément parce que sinon, on ne peut pas, on n'a plus les moyens d'assurer des montants importants en fonds propres, donc là en l'occurrence 500 000 €, je vous dis là 500 000 € pour le bâtiment que vous allez découvrir, franchement, je ne parle pas de l'achat, l'achat c'est sûr il fallait le faire, quels que soient les travaux que l'on faisait dedans. 500 000 € pour le bâtiment que l'on va avoir, vous verrez, vous me direz ce que vous en pensez. »

Monsieur WOFYSY : « Et les conditions de travail des agents de la CCOB ». »

Monsieur LAVIOLETTE : « Il y a la prise en compte de l'augmentation du personnel de la CCOB et les conditions de travail. La gare c'était bien, il y a dix ans, mais maintenant c'est dépassé. De toute façon, il fallait acheter quelque chose, il fallait construire quelque chose. Ça coûte bien sûr, ça coûte à tout le monde. »

Monsieur BEZOT : « Sauf que ça coûte mais nous n'aurons pas un bâtiment à louer, c'est ce qui se passe souvent, là on est sur de l'investissement et on ne sera pas sur du fonctionnement et ça amène de l'immobilier. Pour moi investir, là on est train de parler sur du long terme, on ne va pas laisser aux prochains, derrière nous, un bâtiment où tous les mois, il va falloir sortir un loyer. C'est un bâtiment qui nous appartiendra et je pense que c'est quand même beaucoup plus confortable et puis même, je pense qu'investir plutôt que de louer, pour l'Etat, ce n'est pas ce qu'il est en train de faire actuellement mais il va s'en rendre compte assez tôt, mais ça va lui coûter une fortune en rendant ces bâtiments publics. Nous, on sera propriétaires et on aura des coûts qui seront beaucoup moins importants et en plus on part avec un bâtiment neuf, donc on est partis pour de nombreuses années et je pense qu'on pourra toujours, comme ça, développer cette intercommunalité sur différents services encore plus importants. »

Monsieur LAVIOLETTE : « Sans parler de la surface habitable et sans parler de la surface du terrain en lui-même sur lequel on pourra envisager certaines choses. »

Monsieur DARMON : « Et puis les compétences de la Communauté, de plus en plus, vont augmenter donc il faut absolument pouvoir accueillir plus de personnes, c'est important. »

Monsieur VILLAÇA : « Je rejoins ce que tu dis, on est obligé d'augmenter le nombre de personnel donc là, on ne devrait plus avoir de problème. »

Monsieur LAVIOLETTE : « Comme vous pouvez vous en apercevoir, l'ensemble du bureau communautaire est d'accord. »

Monsieur LAVIOLETTE rappelle la date du prochain Conseil communautaire qui se déroulera le mercredi 25 juin 2025 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 02 juin 2025.

Secrétaire de séance
Audrey SANTIN



Le Président
Jean LAVIOLETTE

